## Faits divers & Justice

## Département de la Louetsi-Bibaka/Incendie

# Une maison consumée par les flammes au village Mbomo

Eric LAPETHA

Malinga/Gabon

JEAN-ROBERT Imbogho, affectueusement appelé Sapa, gardera à jamais un triste souvenir du 30 octobre 2018. Et pour cause ! Ce jour-là, sa maison, au village Mbomo, dans le département de Louetsi-Bibaka dont Malinga est le chef-lieu, a été entièrement consumée par les flammes.

L'incendie s'est produite la nuit, vers 20 heures, pendant que le malheureux propriétaire était assis au corps de garde et que les autres membres de sa famille se trouvaient à la cuisine, située derrière l'habitation sinis-

L'on apprend, par une source autorisée, que cet incendie pourrait avoir été causé par un membre de la famille de la victime. Mais qu'il s'agirait davantage d'une imprudence, la personne en question, explique la source, ayant abandonné une lampe



Le feu a tout ravagé sur son passage...



à cet endroit.

... à l'instar de ces documents administratifs et billets de banque réduits en cendres.



un riverain faisant les comptes.

tempête allumée dans une pièce de la case où se trouvaient des bidons d'essence destinée à faire fonctionner une tronçonneuse, propriété d'un fils de Jean-Robert Imbogho résidant à Libreville.

L'essence étant un combustible dont l'inflammabilité n'est plus à présenter, les flammes se sont propagées rapidement dans toute la maison, ravageant presque tout sur leur passage. Ainsi, du matériel électroménager aux pièces d'état civil, en passant par les billets de banque, rien n'a pu être sauvé, malgré l'intervention des riverains venus promptement apporter secours à Imbogho.

Vivant du petit commerce depuis qu'il est à la retraite, Jean-Robert Imbogho a, dans la foulée, perdu tout son stock de marchandises constitué de boisson, des boîtes de conserves et autres produits achetés la veille. Et aussi tous ses documents administratifs qu'il va devoir reconstituer.

## Lutte antidrogue

# Du cannabis et des plaquettes de Tramadol dans un appareil DVD

Libreville/Gabon

UN jeune trafiquant de Tramadol (kobolo) et de chanvre indien a été récemment arrêté par l'Office central de lutte antidrogue (Oclad), dans le département du Komo-Mondah dont Ntoum est le chef-lieu. C'était au cours d'un contrôle de routine, effectué check-point du village Meyang, par la brigade de Ntoum de ce service spécialisé des Forces de police nationale (FPN).

Au moment de son interpellation, le homme, dont l'identité n'a pas été communiquée,



L'appareil DVD que tient ici le suspect...



... était la cachette des stupéfiants.

était en possession d'un appareil DVD. Celui-ci s'est avéré être finalement la cachette où il dissimulait sa marchandise prohibée pour passer sans encombre les différents postes de contrôle de police et de gendarme-

En effet, en examinant l'intérieur de l'appareil, les limiers de l'Oclad y ont trouvé plusieurs bonbons de cannabis et des plaquettes de Tramadol.

Âgé d'à peine 20 ans, le mis en cause voyageait à bord d'un véhicule en provenance de Libreville, où il était allé se ravitailler. Il se rendait à Lambaréné, certainement pour écouler sa marchandise.

### Les faits du week-end

### ontrôle, il provoque un accident

EN tentant d'échapper à un véhicule de la brigade des Eaux et Forêts qui voulait contrôler son stock de bois, sur le tronçon Fougamou-Mouila, une automobile de marque Canter, transportant des planches, a provoqué un accident. La scène s'est déroulée il y a quelques jours. Chargé de planches, le Canter, qui avait à son bord quatre personnes, serait tombé sur des agents des Eaux et forêts en sortant d'une piste menant à un chantier. A l'injonction de s'ar-

En voulant échapper au rêter des agents, son conductirés avec des égratignures fuite. Après quelques minutes d'une coursepoursuite, les fonctionnaires du ministère de la Forêt ont rattrapé les fuyards, puis se sont immobilisés devant leur véhicule pour l'obliger à marquer le stop. Mais le chauffeur du Canter a foncé sur le véhicule des paramilitaires, puis a pris la fuite après l'avoir tamponné, abandonnant ses accompagnateurs. Les agents des Eaux et Forêts, sortis fort heureusement sains et saufs du choc, ont interpellé les trois passagers restés dans l'habitacle, qui s'en sont

#### Un mauvais stationnement qui a failli mal se terminer

Ûn conducteur de véhicule de marque Toyota VX a causé du tort aux autres usagers de la route au quartier Nzeng-Ayong Fromager. Après avoir mal garé sa voiture, il est descendu et est allé faire ses courses dans un magasin. Malheureusement, ce mauvais stationnement a causé un embouteillage monstre derrière lui. Les autres usagers, ulcérés par l'agissement de cet individu, s'en sont pris à lui. Ce à quoi le concerné a répondu

allait pas plus pour que les badauds se mettent à le conspuer. C'est finalement toute honte bue qu'il a quitté précipitamment les lieux.

#### Pour avoir menacé une policière, il se fait remonter les bretelles par des passants

UN homme a menacé une fonctionnaire de police qui régulait la circulation au Rond-Point de Nzeng-Ayong. C'est que le taxi dans lequel cet homme se trouvait s'est signalé par une fausse manœuvre. La policière en faction a alors demandé au chauf-

par des gestes de mépris. Il n'en feur de stationner et de lui présenter le dossier au venicule. L'injonction de l'agent n'a pas plu à l'occupant du siège avant, côté passager, qui a intimé l'ordre au conducteur de taxi de ne pas obtempérer. Puis, il est descendu et s'est mis à menacer la fonctionnaire de police, en lui signifiant qu'il était en mesure de la faire licencier. Devant une telle démonstration de puissance, deux passants ont à leur tour remonté les bretelles de l'individu. Il a été contraint de poursuivre son trajet à pied.

Rassemblés par Abel EYEGHE EKORE